

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 76

12 janvier 2013

SOMMAIRE

AbbVie Investments S.à r.l.	3623	Gestiro SA	3630
AIG Luxembourg Financing Limited	3626	Giesecke & Devrient International Finance S.A.	3629
Albany Assets S.A.	3616	GIP International S.A.	3630
Automotive Processing Investments S.à r.l.	3627	Green Equity S.à r.l.	3627
BI-Invest S. à r.l.	3616	Guardian Goole Investments S.à r.l.	3627
Black & Decker Luxembourg MDGP Part- nership Holdings S.à r.l.	3644	Herculean CC S.à r.l.	3605
BRICKS Solutions Immobilières s.à r.l. ...	3627	Iberian Minerals Financing S.A.	3619
Cason S.à r.l.	3602	Innovation cluster 1 S.à r.l.	3616
Castle Hill Fixed Income Opportunities S.à r.l.	3626	LKS 2	3631
CCF Investment S.à r.l.	3626	L.P.C. S.à r.l.	3624
Ceryx S.A.	3626	Macsteel Holdings Luxembourg S.à r.l. ...	3630
Condor Courtiers & Conseillers S. à r.l. ...	3619	Mandarin S.à r.l.	3641
CPC Lux 2	3637	Moto - Land, société à responsabilité limi- tée	3623
Dansor S.à r.l.	3641	MSREF Danube Lux Holding I S.à.r.l.	3628
Darchange S.à r.l.	3638	Northstar Associates	3605
Delphi S.à r.l.	3616	Nuovo S.A.	3623
DGM&C Invest S.A.	3637	R.E.M Investment	3623
Doosan Heavy Industries European Hol- dings S.à r.l.	3606	SANZAR Europe S.à r.l.	3606
Doosan Power Systems S.A.	3606	SBD European Security Holdings S.à r.l.	3644
Eaton Controls (Luxembourg) S.à r.l.	3640	Sonata Investments S.à r.l.	3605
EJT Investment S.à r.l.	3626	Twinerg	3629
Endurance Real Estate Management Com- pany S.A.	3639	Urbaterre S.A.	3629
EPIC Euro Property 1 S.à r.l.	3638	Urso Verde S.A.	3629
Euro Broker Service S.A.	3639	Vitanatur S.à r.l.	3628
European Investment Group	3640	Watson Pharma S.à r.l.	3605
Filtlux S.A.-SPF	3639	Wawelux Logistics S.A.	3606
Financière 29 Lux	3640	Wemape S.à r.l.	3627
Flooring Industries Limited	3638	Ylang Participations	3628
Geomap Facilities S.à r.l.	3630	Z.I.K. Luxembourg S.à r.l.	3628

Cason S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.873.

In the year two thousand twelve, on the twentieth of November.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

CERBERUS INTERNATIONAL, Ltd., a limited company having its registered office at c/o Premier Fund Services Limited, Suites 8 & 9, P.O. Box F-44656, Jasmine Corporate Centre, Alcester Court, Freeport, GBI, Bahamas and registered with the Registrar of Commonwealth of the Bahamas, under number 50.939B;

CERBERUS ASIA SERIES TWO HOLDINGS, Ltd., a limited company having its registered office at c/o Caledonian Fund Services (Cayman) Limited, 69 Dr. Roy's Drive, P.O. Box 1043, Grand Cayman, KY1 1002, Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands, under number 124680;

All together representing the entire share capital of the Company divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty five euros (EUR 25.-) each

all here represented by Mrs Caroline DEBRUILLE, Legal Officer, professionally residing in 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declare that they are the shareholders of CASON S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 113.873 (the "Company"), incorporated by a deed of Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, the Grand Duchy of Luxembourg on 23 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 845, page 40516, dated 27 April 2006.

III. The agenda of the extraordinary general shareholders' meeting is worded as follows:

1. Review and approval of the unaudited annual accounts of the Company for the financial year ended 31 December 2011;
2. Review and approval of the report of the board of managers on the unaudited annual accounts of the Company for the financial year ended 31 December 2011;
3. Decision regarding on the result for the financial year ended 31 December 2011;
4. Discharge to the sole manager for the performance of its mandate up to 20 November 2012;
5. Decision to put the Company into liquidation;
6. Appointment of a liquidator;
7. Miscellaneous.

IV. The appearing parties, represented as above mentioned, have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general shareholders' meeting resolves to approve the unaudited annual accounts of the Company, consisting of the Company's balance sheet, the profit and loss statement, and the explanatory notes thereto for the financial year ending 31 December 2011.

Second resolution

The extraordinary general shareholders' meeting resolves to adopt the report of the board of managers on the unaudited annual accounts of the Company for the financial year ended 31 December 2011.

Third resolution

The extraordinary general shareholders' meeting resolves to carry forward the losses made by the Company during the financial year ended 31 December 2011, amounting to a total amount of EUR 83,691.

Fourth resolution

The extraordinary general shareholders' meeting resolves to grant discharge to the sole manager for the performance of its mandate up to 20 November 2012 included.

Fifth resolution

In compliance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), the extraordinary general shareholders' meeting resolves to dissolve the Company and put it into voluntary liquidation and start the liquidation proceedings.

Seventh resolution

The extraordinary general shareholders' meeting resolves to appoint as liquidator of the Company, Fides (Luxembourg) S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 41.469.

The aforesaid liquidator has as mission to realize the whole of assets and liabilities of the Company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company. The liquidator may under her own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of her powers as she may deem fit, to one or several representatives. The liquidator's signature binds validly and without limitation the Company which is in liquidation. The liquidator has the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of the Law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholder(s).

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand two hundred Euros (EUR 2,200.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt novembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

CERBERUS INTERNATIONAL, Ltd., une société ayant son siège social au c/o Premier Fund Services Limited, Suites 8 & 9, P.O. Box F-44656, Jasmine Corporate Centre, Alcester Court, Freeport, GBI, Bahamas et enregistrée au «Registrar of Commonwealth of the Bahamas» des Bahamas sous le numéro 50.939B;

CERBERUS ASIA SERIES TWO HOLDINGS, Ltd., une société ayant son siège social au c/o Caledonian Fund Services (Cayman) Limited, 69 Dr. Roy's Drive, P.O. Box 1043, Grand Cayman, KY1 1002, Iles Caimans et enregistrée au «Registrar of Companies» des Iles Caimans, sous le numéro 124680;

Ensemble représentant la totalité du capital social de la Société divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune

toutes ici représentées par Madame Caroline DEBRUILLE, Legal Officer, demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

I. Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

II. Les parties comparantes déclarent qu'elles sont les associés de la société CASON S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.873 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg en date du du 23 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 845, page 40516, en date du 27 avril 2006.

III. L'ordre du jour est libellé comme suit:

1. Révision et approbation des comptes annuels non audités de la Société de l'exercice se terminant au 31 décembre 2011;

2. Révision et approbation du compte-rendu du Conseil de gérance relatif aux comptes annuels non audités de l'exercice se terminant au 31 décembre 2011;

3. Décision sur le résultat de l'exercice se terminant au 31 décembre 2011;

4. Décharge du gérant unique pour l'exercice de son mandat jusqu'au 20 novembre 2012;

5. Décision de mettre la Société en liquidation;

6. Nomination du liquidateur;

7. Divers.

IV. Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'approuver les comptes annuels non-audités de la Société comprenant le bilan, les comptes de profits et de pertes et les notes aux comptes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2011.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'approuver le compte-rendu du conseil de gérance relatif aux comptes annuels non-audités pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2011.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de reporter les pertes d'un montant de 83,691 euros faites au cours de l'exercice social se terminant au 31 décembre 2011.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de décharger le gérant unique pour l'exercice de son mandat jusqu'au 20 novembre 2012.

Cinquième résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale extraordinaire décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer en tant que liquidateur, Fides (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.469.

Le liquidateur prénommé a pour mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus aux articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale du ou des associé(s).

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DEBRUILLE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 novembre 2012. LAC/2012/55183. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Référence de publication: 2012157555/162.

(120208555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Northstar Associates, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 196.697,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.759.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 23 novembre 2012

L'associé unique de Northstar Associates S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant suivant avec effet au 1^{er} novembre 2012:

* Eric Lechat

- de nommer la personne suivante «Gérant» avec effet au 1^{er} novembre 2012 et ce pour une durée illimitée;

* Phillip Williams, né le 22 octobre 1968 à Carmarthen, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

- de nommer la société suivante «Gérant» avec effet au 1^{er} novembre 2012 et ce pour une durée illimitée:

* Luxembourg Corporation Company S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Christina Horf.

Référence de publication: 2012153156/18.

(120202081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Watson Pharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.008,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.490.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153365/11.

(120202221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Sonata Investmens, Sonata Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.629.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152618/10.

(120201095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Herculean CC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.694.502,78.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 157.507.

—
Il résulte d'un contrat signé sous seing privé que Charles Arthur Noall, associé de la Société, a cédé 759.458 parts sociales de sous-catégorie A1 et 759.458 parts sociales de sous-catégorie A2 détenues dans la Société à Sterling Testing S.à r.l., associé de la Société, avec effet au 30 décembre 2010.

Pour extrait conforme et sincère
Herculean CC S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012151729/15.

(120200260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

SANZAR Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SANZAR Europe S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012151997/12.

(120200481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Wawelux Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 73.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012152076/9.

(120200081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

**Doosan Power Systems S.A., Société Anonyme,
(anc. Doosan Heavy Industries European Holdings S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 125.754.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second day of November;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The company Doosan Heavy Industries and Construction, Co., Ltd., a company organised and existing under the laws of the Republic of Korea, having its registered office at 555, Guigok-dong, Changwon-si, KOR - 641-792 Gyengsangnam-do, Republic of Korea, registered with the ChangWon District Court under number 194211-0000943,

duly represented by M^e Mevlüde-Aysun TOKBAG, Rechtsanwältin, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The prenamed Doosan Heavy Industries and Construction, Co., Ltd., is the sole member (the "Sole Member") of the company Doosan Heavy Industries European Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125.754 (the "Company"), incorporated by a deed received by M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on February 27, 2007, published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) under number 1040 dated June 2, 2007, which articles of association (the "Articles") have been amended several times and for the last time by a notarial deed received by the undersigned notary on June 28, 2012, published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) under number 2012 dated August 14, 2012.

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of Sole Member of the Company, has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolves to change the legal form of the Company without interruption or discontinuity of its legal personality and to adopt the form of a "société anonyme", its activity as well as its purpose remaining unchanged.

The assets and liabilities items, the redemptions, the decreases and increases of value remain unchanged, and the "société anonyme" will continue the book entries and the accountancy held by the "société à responsabilité limitée".

The transformation is done on the basis of the assets and liabilities statement of the Company as at September 30, 2012. A copy of the statement, being annexed to the below mentioned auditor's report, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

It has been subject to an independent auditor's report drafted by KPMG Luxembourg, a private limited liability company, having its registered office in L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 149.133 ("KPMG"), and dated October 30, 2012. A copy of this report, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The conclusions of this report are as follows:

"Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution does not correspond at least to the number and value of the shares to be issued as consideration."

From this day on, all the transactions accomplished by the "société à responsabilité limitée" are considered having been done on behalf of the "société anonyme", in particular with regard to the drafting of the accountancy of the Company.

Each of the shares has been fully paid in before the transformation of the Company.

Second resolution

The Sole Member resolves to change the name of the Company from "Doosan Heavy Industries European Holdings S.a r.l." into "Doosan Power Systems S.A."

Third resolution

The Sole Member resolves to convert the existing (i) two million five hundred eight thousand five hundred fifty five (2,508,555) A share quotas, each having a nominal value of twenty five Euros (EUR 25.-) and (ii) three million two hundred sixty three thousand eight hundred twenty one (3,263,821) C share quotas, each having a nominal value of twenty five Euros (EUR 25.-), which have been all entirely paid up, into respectively (i) two million five hundred eight thousand five hundred fifty five (2,508,555) A shares and (ii) three million two hundred sixty three thousand eight hundred twenty one (3,263,821) C shares, and to attribute them a nominal value of twenty five Euros (EUR 25.-) each and to allocate them to the Sole Member of the Company (the Sole Member being further to the conversion of the quota shares into shares referred to as the "Sole Shareholder").

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and accept the resignation of the managers of the Company, i.e. Mr. Myeongho JANG, Mr. Key Sun HAN, Mr. Gee Won PARK, Mr. Hyung Rak CHUNG, and of the statutory auditor of the Company, KPMG Luxembourg, all with effect as of today. The Sole Shareholder further resolves to grant full discharge to the managers and to the statutory auditor for the execution of their entire mandates.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to fix the number of the directors of the Company at four (4) and to appoint the following persons as directors of the Company with immediate effect for a term that shall end at the next annual general meeting of the Sole Shareholder of the Company approving the annual accounts as of December 31, 2012:

- Mr. Gee Won PARK, born on April 20, 1965, in Republic of Korea, Chairman, residing professionally at 555, Gwigok-Dong, Changwon, Kyungsangnam-do, Korea, being at the same time appointed as chairman of the board of directors

- Mr. Key Sun HAN, born on August 20, 1951, in Republic of Korea, Director, residing professionally at 555, Gwigok-Dong, Changwon, Kyungsangnam-do, Korea;

- Mr. Myeongho JANG, born on February 7, 1964, in Republic of Korea, Director, residing professionally at 555, Gwigok-Dong, Changwon, Kyungsangnam-do, Korea;

- Mr. Hyung Rak CHUNG born on August 10, 1969, in Republic of Korea, Director, residing professionally at 555, Gwigok-Dong, Changwon, Kyungsangnam-do, Korea.

The Sole Shareholder further resolves to appoint Deloitte Audit, a private limited liability company, having its registered office in L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 67.895, as statutory auditor of the Company with immediate effect for a term that shall end at the next annual general meeting of the Sole Shareholder of the Company approving the annual accounts as of December 31, 2012.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate the Articles, in order to reflect also the amendments resolved under the above resolutions, which Articles shall henceforth be read as follows:

Title I. Name - Purpose - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") which will be governed by the laws in force, in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and by the present articles of association (the "Company").

Art. 2. The name of the Company is "Doosan Power Systems S.A."

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Furthermore, the Company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving there from or supplementing them.

In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the Company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the general meeting of the shareholders deliberating as provided for in the present articles of association.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is established for an unlimited duration.

Title II. Share capital - Shares

Art. 6. The corporate capital of the Company is set at one hundred forty four million three hundred nine thousand four hundred Euros (EUR 144,309,400.-) represented by two million five hundred eight thousand five hundred fifty five (2,508,555) A shares and three million two hundred sixty three thousand eight hundred twenty one (3,263,821) C shares, each having a nominal value of twenty five Euros (EUR 25.-).

The Company may issue different classes of shares.

Each newly issued class of shares will be represented by a letter of the alphabet (B, D, E, etc.) in alphabetical order and will specify the rights attached to such class of shares.

All shares are vested with the same rights and obligations.

Separate share premium accounts may be created for the premium arising out on the issue of each class of shares. The share premium accounts shall be shown separately in the Company's accounts.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 7. The shares of the Company may be in registered or in bearer form at the option of the shareholders and are freely transferable in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The shares are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the share encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the general meeting of the shareholders deliberating as provided for in the present articles of association make cash advances to the Company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company. They will bear interest at a rate fixed unanimously by the general shareholders' meeting representing one hundred percent of the share capital. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Title III. General meetings of shareholders

Art. 9. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Art. 10. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of meeting, on the 31st of May at 11 a.m. of each year.

If such day is a legal holiday in the Grand-Duchy of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Except as otherwise required by law or the articles of association, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented. Each share is entitled to one vote.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing.

Any shareholder may participate in any meeting of the shareholders by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the shareholders present at such a meeting.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The articles of association of the Company may be amended by a general meeting of shareholders. The general meeting shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the articles and, where applicable, the text of those which concern the object or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed. The votes expressed do not include the votes attached to the shares for which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained from voting or returned a blank or void voting paper. The nationality of the Company may only be changed and the commitments of the shareholders may only be increased with the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. If the Company has only one shareholder, this sole shareholder exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole shareholder which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes.

Title IV. Board of directors

Art. 12. The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members who need not be shareholders of the Company.

Notwithstanding the aforementioned paragraph, if the Company has been incorporated by only one shareholder, or if a general meeting of the shareholders acknowledges that the Company has only one shareholder left, the board of directors may be composed of one member only until the ordinary general meeting of shareholders following the acknowledgement of the existence of more than one shareholder.

The directors are appointed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which shall determine their number, fix the term of their office (which shall not exceed six years) as well as their remuneration. The director(s) shall hold office until (his) their successor(s) is (are) elected.

The director(s) may be removed at any time, with or without cause (*ad nutum*), by a resolution of the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be.

In the event of one or more vacancies at the board of directors by reason of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 13. The board of directors chooses from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors; in his absence the board of directors may appoint a chairman *pro tempore* by vote of the majority present at any such meeting.

The directors will be convened separately to each meeting of the board of directors. Except in cases of urgency, which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least an eight days' written notice of the board meetings shall be given. The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The notice may be waived by consent in writing of each director.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director in writing.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the directors present at such a meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Resolutions shall be passed by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Art. 14. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be directors) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person(s) who need(s) not be directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the single signature of any director, or by the single signature of the sole director, or by single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Title V. Supervision of the Company

Art. 16. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire aux comptes), which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

The general meeting of shareholders shall have the power to appoint a qualified independent auditor to audit the accounts of the Company, in which case no statutory auditor will be required.

Title VI. Accounting year - Annual Accounts

Art. 17. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on thirty first December.

Art. 18. The annual accounts are drawn up by the board of directors as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the annual net profits will be disposed of.

All shares will rank equally to dividend distributions.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-up amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Title VII. Winding up - Liquidation

Art. 19. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Title VIII. Final clause - Applicable law

Art. 20. All matters not expressly governed by these articles of association shall be determined in accordance with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and in particular with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately three thousand six hundred Euros (EUR 3,600.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-deuxième jour de novembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société Doosan Heavy Industries and Construction, Co., Ltd., une société constituée et régie conformément aux lois de la République de Corée, ayant son siège social au 555 Guigok-dong, Changwon-si, KOR - 641-792, Gyengsangnam-do, République de Corée, immatriculée auprès du ChangWon District Court sous le numéro 194211-0000943,

dûment représentée par Maître Mevlüde-Aysun TOKBAG, Avocat (Rechtsanwältin), demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société Doosan Heavy Industries and Construction, Co., Ltd., prémentionnée, est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société à responsabilité limitée Doosan Heavy Industries European Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée valablement constituée et régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.754 (la «Société»), constituée en vertu d'un acte reçu par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 27 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1040, le 2 juin 2007, dont les statuts (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte reçu par-devant le notaire instrumentant, en date du 28 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2012 le 14 août 2012.

Ladite partie comparante, représentée tel que mentionné ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la forme sociale de la Société sans interruption ni discontinuité de sa personnalité juridique et d'adopter la forme d'une «société anonyme», ses activités ainsi que son objet social restant inchangés.

Les postes d'actifs et de passifs, les rachats, les augmentations et réductions de valeur restent inchangés, et la «société anonyme» continuera la comptabilité et les écritures comptables de la «société à responsabilité limitée».

La transformation est faite sur base du compte des profits et pertes de la Société en date du 30 septembre 2012. Une copie de ce compte, annexée au rapport du réviseur d'entreprises ci-dessous, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Il a été soumis à un rapport de réviseur d'entreprises préparé par KPMG Luxembourg, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133 ("KPMG"), et daté du 30 octobre 2012. Une copie de ce rapport après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Basé sur les travaux accomplis, rien n'a été porté à notre connaissance laissant à penser que la valeur de la contribution ne corresponde pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie».

A compter de ce jour, toutes les transactions accomplies depuis ce jour par la «société à responsabilité limitée» sont considérées avoir été faites pour le compte de la «société anonyme», en particulier concernant la préparation des documents comptables de la Société.

Chacune de ces actions a été payée avant la transformation de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de «Doosan Heavy Industries European Holdings S.à r.l.» à «Doosan Power Systems S.A.».

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de convertir (i) les deux millions cinq cent huit mille cinq cent cinquante-cinq (2.508.555) parts sociales de catégorie A existantes, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-), ainsi que (ii) les trois millions deux cent soixante-trois mille huit cent vingt et une (3.263.821) parts sociales de catégorie C existantes, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-), intégralement libérée, en (i) deux millions cinq cent huit mille cinq cent cinquante-cinq (2.508.555) actions de catégorie A et (ii) trois millions deux cent soixante-trois mille huit cent vingt et une (3.263.821) actions de catégorie C, et de leur attribuer une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune et de les allouer à l'Associé Unique de la Société (l'Associé Unique étant, suite à la conversion des parts sociale en actions, dénommé l'«Actionnaire Unique»).

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique prend acte et accepte la démission des gérants de la Société, à savoir Monsieur Myeongho JANG, Monsieur Key Sun HAN, Monsieur Gee Won PARK, Monsieur Hyung Rak CHUNG, ainsi que du commissaire aux comptes de la Société, KPMG Luxembourg, avec effet à ce jour. L'Actionnaire Unique décide également d'octroyer décharge pleine et entière aux gérants et au commissaire aux comptes pour l'exécution de l'intégralité de leur mandat.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique décide de fixer le nombre d'administrateurs de la Société à quatre (4) et de nommer les personnes suivantes comme administrateurs de la Société avec effet immédiat pour une durée qui prendra fin à la prochaine assemblée générale de l'Actionnaire Unique de la Société approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- M. Gee Won PARK, Président, né le 20 avril 1965 en République de Corée], résidant professionnellement à 555, Gwigok-Dong, Changwon, Kyungsangnam-do, Korea, également nommé président du conseil d'administration;
- M. Key Sun HAN, Directeur, né le 20 août 1951 en République de Corée, résidant professionnellement à 555, Gwigok-Dong, Changwon, Kyungsangnam-do, Korea;
- M. Myeongho JANG, Directeur, né le 7 février 1964 en République de Corée, résidant professionnellement à 555, Gwigok-Dong, Changwon, Kyungsangnam-do, Korea;
- M. Hyung Rak CHUNG, Directeur, né le 10 août 1969 en République de Corée, résidant professionnellement à 555, Gwigok-Dong, Changwon, Kyungsangnam-do, Korea.

L'Actionnaire Unique décide également de nommer Deloitte Audit, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat pour une durée qui prendra fin à la prochaine assemblée générale annuelle de l'Actionnaire Unique de la Société approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Sixième résolution

L'Actionnaire Unique décide de refondre complètement les Statuts, afin de refléter également les modifications décidées en vertu des résolutions ci-dessus, lesquels Statuts devront être lus comme suit:

Titre I^{er} . Nom - Objet social - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. La Société prend la dénomination de «Doosan Power Systems S.A.».

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant conformément aux présents statuts.

En cas d'événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature à compromettre les activités habituelles au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeure une société de droit luxembourgeois.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. Capital social-Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à cent quarante-quatre millions trois cent neuf mille quatre cents Euros (EUR 144.309.400,-) représenté par deux million cinq cent huit mille cinq cent cinquante-cinq (2.508.555) actions de catégorie A, et trois millions deux cent soixante-trois mille huit cent vingt et une (3.263.821) actions de catégorie C, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-).

La Société peut émettre différentes catégories d'actions.

Chaque catégorie nouvellement émise d'actions sera représentée par une lettre de l'alphabet (B, D, E, etc.) par ordre alphabétique, les droits liés à une telle catégorie d'actions étant spécifiés. Les actions de catégorie A, B et C ont été émises par la Société.

Toutes les actions ont les mêmes droits et obligations.

Des comptes de primes d'émission séparés peuvent être créés pour la prime résultant de l'émission de chaque catégorie d'actions. Les comptes de primes d'émission doivent figurer séparément dans les comptes de la Société.

La Société est autorisée, dans les conditions de la loi, à racheter ses propres actions.

Art. 7. Les actions de la Société seront sous forme d'actions nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires et sont librement cessibles conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une action, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de l'action. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux actions grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. En plus de son apport, chaque actionnaire pourra, avec l'accord préalable des autres actionnaires dans les conditions de quorum et de majorité fixées par les présents statuts, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'actionnaire, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé à l'unanimité par l'assemblée générale des actionnaires représentant cent pourcent du capital social. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un actionnaire dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'actionnaire sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Titre III. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg comme il a pu être indiqué dans la convocation de l'assemblée, le 31 mai, à 11 heures de chaque année.

Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi ou les statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Toute action donne droit à une voix.

Un actionnaire peut prendre part aux assemblées d'actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Tout actionnaire peut participer à toute réunion de l'assemblée par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les actionnaires présents à une telle réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Les statuts de la Société pourront être modifiés par l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul. Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

Art. 11. Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les résolutions de l'actionnaire unique qui sont pris dans le cadre du premier alinéa sont inscrites dans un procès-verbal.

Titre IV. Conseil d'administration

Art. 12. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Nonobstant l'alinéa précédent, si la Société n'a été constituée qu'avec un seul actionnaire, ou si l'assemblée générale des actionnaires constate que la Société n'a qu'un seul actionnaire, le conseil d'administration peut être composé d'un membre seulement jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui constate l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur nombre, fixe le terme de leur mandat (qui ne pourra pas excéder six ans) et leur rémunération. Ils occuperont leur fonction jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus.

Les administrateurs sont révocables à tout moment avec ou sans motif (*ad nutum*), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du conseil d'administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

Art. 13. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et est autorisé à choisir parmi ses membres un vice-président. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes aux réunions, un président pour assurer la présidence *pro tempore* de ces réunions.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf les cas d'urgence, qui seront précisés dans la convocation ou avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins huit jours avant la tenue des réunions du conseil d'administration. La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit de chacun des administrateurs.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre administrateur.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les administrateurs présents à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Art. 14. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ses affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s) qui n'a (n'ont) pas besoin d'être administrateur, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Art. 15. La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature unique d'un administrateur, ou par la signature unique de l'administrateur unique, ou par la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Titre V. Surveillance de la Société

Art. 16. Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui peuvent être actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination du/des commissaire(s) aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur fonction, qui ne pourra pas excéder six années.

L'assemblée générale des actionnaires aura le pouvoir de nommer un réviseur indépendant pour auditer les comptes de la Société, auquel cas aucun commissaire aux comptes ne sera requis.

Titre VI. Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

Art. 18. A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, tel qu'établi à l'article 6 ci-dessus, ou du capital social tel qu'augmenté ou tel que réduit, à chaque fois tel que prévu à l'article 6 ci-dessus.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du profit annuel net.

Toutes les actions donnent droit à une distribution égale de dividende.

Dans l'hypothèse où des actions sont partiellement libérées, les dividendes seront payés au prorata du montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions prévus par la loi.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Titre VIII. Disposition finale - Droit applicable

Art. 20. Tous ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise, et en particulier avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à trois mille six cents euros (EUR 3.600,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M-A. TOKBAG, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 novembre 2012. LAC/2012/56531. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société;

Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Référence de publication: 2012157581/519.

(120208535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

BI-Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 362.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.122.

—
EXTRAIT

L'associé de la Société a décidé en date du 15 novembre 2012 d'accepter la démission de Monsieur Andréa C. Bonomi comme gérant de la Société, avec effet au 31 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2012148805/14.

(120196921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Delphi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 126.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012148862/10.

(120196949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Albany Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 110.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Référence de publication: 2012149400/10.

(120196957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Innovation cluster 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 14, Op den Drieschen.

R.C.S. Luxembourg B 159.335.

L'an deux mille douze, le huit novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1) Innovation Cluster S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1316 Luxembourg, 2A, rue des Carrières, (RCS Luxembourg B 158941), ici représentée par son gérant Monsieur Jean-Paul Scheuren, employé privé, demeurant à L-7347 Steinsel, 16, rue de la Libération;

2) La société PRO-MERE SA, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.855, dont le siège social est au 2 rue d'Arlon, L-8399 Windhof, représentée par Monsieur Robert SCHINTGEN, administrateur délégué, demeurant à professionnellement à Kehlen, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte;

3) La société L'ECO-INVEST LUX SA, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 16.923, dont le siège social est à la Zone Industrielle de Kehlen, L-8287, représentée par Monsieur ROBY SCHINTGEN, administrateur délégué, demeurant à professionnellement à Kehlen.

Lesquelles comparantes, représentées comme duit ci-avant, déclarent être les seules associées de la société à responsabilité limitée INNOVATION CLUSTER 1 S.à r.l., avec siège social à L-1316 Luxembourg, 2A, rue des Carrières, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B 159.335,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 03 mars 2011, publié au Mémorial C numéro 1117 du 26 mai 2011,

dont le capital social de CINQUANTE MILLE EUROS (€ 50.000,-), représenté par MILLE (1.000) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (€ 50,-) chacune est réparti comme suit:

1) La société Innovation Cluster S.à r.l., prénommée, CENT PARTS SOCIALES	100
2) La société PRO-MERE SA, prénommée CENT PARTS SOCIALES	100
3) La société L'ECO-INVEST LUX SA, prénommée, HUIT CENTS PARTS SOCIALES	800
TOTAL: MILLE PARTS SOCIALES	1.000

Lesquelles comparantes prient le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

1.- L'objet social de la société est modifié de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet pour son propre compte seule ou en association:

- la conception, l'achat, la vente, l'échange, la négociation, l'expertise, la location, la représentation et la promotion de tous biens mobiliers ou immobiliers.

- la gérance et la gestion, la fonction de syndic respectivement d'administrateur de biens et la mise en valeur de toutes sortes d'immeubles bâtis ou non;

- la réalisation de tous travaux publics et privés, d'entretien, de dépannage et de mise en conformité,

- l'activité de consultance dans le domaine de la construction ainsi que le pilotage, la surveillance, la coordination de chantiers de construction;

La société pourra accomplir dans ce cadre la prestation de services techniques, industriels, artisanaux, commerciaux et administratifs pour toutes les activités ci-avant et

- toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter l'exploitation ou le développement.

2.- Le siège social est transféré de son adresse actuelle à L-4149 Esch/Alzette, 14, op den Drieschen, de sorte que le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} alinéa. Le siège social est établi à Esch/Alzette

3.- Le capital social est augmenté d'un montant NEUF CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 950.000,-), pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) à UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,-), par l'émission de DIX-NEUF MILLE (19.000) parts sociales nouvelles jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes par un versement en espèces pour un montant de NEUF CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 950.000,-)

Les DIX-NEUF MILLE (19.000) nouvelles parts sociales de cinquante euros (€ 50,-) chacune sont souscrites comme suit:

- 1900 parts sociales par la société Innovation Cluster S.à r.l., prénommée, représentée comme dit ci-avant, par un apport en numéraire de QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE EUROS (EUR 95.000);

- 1900 parts sociales par la société PRO-MERE SA, prénommée, représentée comme dit ci-avant, par un apport en numéraire de QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE EUROS (EUR 95.000);

-15.200 par la société L'ECO-INVEST LUX SA, prénommée, représentée comme dit ci-avant, par un apport en numéraire de SEPT CENT SOIXANTE MILLE EUROS (EUR 760.000,-).

La somme de NEUF CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 950.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Suite à cette augmentation de capital, l'article six (6) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. "Le capital social est fixé à UN MILLION D'EUROS (€ 1.000.000,-), représenté par VINGT MILLE (20.000) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT CINQUANTE EUROS (€ 50,-) chacune."

Les VINGT MILLE (20.000) parts sociales sont réparties comme suit:

1) La société Innovation Cluster S.à r.l., prénommée, deux mille parts sociales	2.000
2) La société PRO-MERE SA, prénommée deux mille parts sociales	2.000
3) La société L'ECO-INVEST LUX SA, prénommée seize mille parts sociales	16.000
TOTAL: VINGT MILLE PARTS SOCIALES	20.000

4.- L'article douze (12) des statuts est modifié comme suit:

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des Associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»). Les associés peuvent décider de nommer les gérants en tant que gérant(s) de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et gérant(s) de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique, ou les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

5) La démission de Monsieur Jean-Paul SCHEUREN de son mandat de gérant est acceptée. Décharge lui est accordé pour l'exercice de son mandat.

6) Est nommé gérant de catégorie A de la société pour une durée indéterminée:

- La société L'ECO-INVEST LUX SA, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 16.923, dont le siège social est à la Zone Industrielle de Kehlen L-8287;

7) Sont nommés gérants de catégorie B de la société pour une durée indéterminée:

- La société Innovation Cluster S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1316 Luxembourg, 2A, rue des Carrières, (RCS Luxembourg B 158941);

- La société PRO-MERE SA, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.855, dont le siège social est à 2 rue d'Arlon, L-8399 Windhof;

8.- Est nommée commissaire aux comptes de la société pour une durée indéterminée:

La société The Clover, avec siège social à L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

9.- Les associés s'engagent les uns envers les autres à porter les fonds propres de la société à un minimum de 3 000 000.-€ (trois millions d'euros) par des mises successives en fonction des besoins de financement de la société. Les apports de fonds se feront au prorata des participations dans la société et simple demande d'appel de fonds.

10.- Les paragraphes suivants sont rajouter à l'article neuf (9) des statuts:

"L'associé désirant vendre ses parts sociales à des tiers doit en informer les autres associés et le gérant ou le conseil de gérance par lettre recommandée (sauf dispense écrite de leurs parts).

Si aucun autre associé n'est intéressé par l'achat de ses parts sociales, il peut les offrir à des tiers et en informer les autres associés et le gérant ou le conseil de gérance par lettre recommandée. A cette lettre doivent être annexées: -Une offre d'achat ferme comportant nom et qualité des repreneurs potentiels, le prix et conditions d'achat proposés et délai de paiement proposé. Les autres associés disposent alors d'un deuxième délai qui est de 45 Jours à compter de la réception de la notification précitée, pour exercer leur droit de préemption.

Passé ce délai de 45 jours, sans que le droit de péremption n'ait été exercé, la cession devient libre.

Les associés restant ont un droit de préemption au prorata de leur participation dans le capital restant de la société. La renonciation d'un ou de plusieurs associés à l'exercice de ce droit de préemption accroît le droit de préemption des autres associés proportionnellement à la participation de ces derniers dans la société. Le prix d'achat est payable à la signature de l'acte de cession des parts sociales."

Frais

Les comparants évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital à environ DEUX MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 2.400,-).

DONT ACTE, passé à Belvaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Scheuren, Schintgen, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14936. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012157685/128.

(120208219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Condor Courtiers & Conseillers S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8310 Capellen, 56, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 98.387.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150864/11.

(120199379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Iberian Minerals Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 160.222.

In the year two thousand twelve, on the twenty-ninth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Iberian Minerals Financing S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 160.222 (the Company). The Company has been incorporated on April 07, 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on July 14, 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1564 page 75052. The articles of association of the Company have been amended for the last time on August 24, 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on October 01, 2012 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2438 page 116996.

The Meeting is chaired by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg (the Chairman) who appoints Solange Wolter, with professional address in Luxembourg as secretary (the Secretary). The Meeting appoints Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg, as scrutineer (the Scrutineer) (the Chairman, the Secretary and Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The Sole Shareholder present and/or represented at the Meeting and the number of shares he holds is indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the Sole Shareholder present at the Meeting and the proxy holder of the Sole Shareholder represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary.

The proxy from the Sole Shareholder represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that forty thousand one hundred ninety-seven (40,197) ordinary shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.00) each, representing the entirety of the voting share capital of the Company of forty thousand one hundred ninety-seven US Dollars (USD 40,197.00) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million US Dollars (USD 1,000,000.00) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of forty thousand one hundred ninety seven US Dollars (USD 40,197.00), represented by forty thousand one hundred ninety seven (40,197) ordinary shares having a par value of one US Dollar (USD 1.00) per share to one million forty thousand one hundred ninety seven US Dollars (USD 1,040,197.00), by way of the issue of one million (1,000,000) new ordinary shares having a par value of one US Dollar (USD 1.00) per share, with such shares having the rights and obligations set out in the Articles;

3. Subscription to and payment of the increase of the share capital as described in item 2. above by way of payment in cash;

4. Subsequent amendment to article 5 of the Articles in order to reflect the modifications related to the share capital adopted under item 2. above;

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the share register of the Company;

6. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken, unanimously, the following resolutions:

First resolution:

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance to the Meeting.

Second resolution:

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million US Dollars (USD 1,000,000.00) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of forty thousand one hundred ninetyseven US Dollars (USD 40,197.00), represented by forty thousand one hundred ninety-seven (40,197) ordinary shares having a par value of one US Dollar (USD 1.00) per share to one million forty thousand one hundred ninety-seven US Dollars (USD 1,040,197.00), by way of the issue of one million (1,000,000) new ordinary shares having a par value of one US Dollar (USD 1.00) per share, with such shares having the rights and obligations set out in the Articles.

Third Resolution:

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscriptions - Payments

Iberian Minerals Corp., a company governed by the laws of Switzerland, with registered office at 3, Falkengasse, 6004 Luzern, Switzerland, and registered with the Lucerne Trade Register under number CH-100.3.790.223-1, being the Sole Shareholder of the Company and represented at the Meeting under a proxy attached to the present deed and signed by all the parties, declares that it subscribes to one million (1,000,000) ordinary shares having a par value of one US Dollar (USD 1.00) per share and to fully pay up such shares by a contribution in cash consisting of an amount of one million US Dollars (USD 1,000,000.00), which is evidenced to the undersigned notary by a blocking certificate (certificat de blocage) and which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The aggregate amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fourth Resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above changes which shall therefore be read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed share capital of the Company is set at USD 1,040,197.00 (one million forty thousand one hundred ninety-seven United States Dollar) represented by 1,040,197 (one million forty thousand one hundred ninety-seven) shares, with a nominal value of USD 1.00 (one) each.

The shares may only be issued in registered form.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are freely transferable.

Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.”

Fifth resolution:

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any Authorized Representative, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the share register of the Company.

Costs and Expenses:

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,500..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, who is known to the notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said proxy holder of the appearing parties signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique (l'Actionnaire unique) de Iberian Minerals Financing S.A., une société anonyme organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 160.222 (la Société). La Société a été constituée le 07 avril 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 14 juillet 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1564 page 75052. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 24 août 2012 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 01 octobre 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2438 page 116996.

L'Assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président) qui nomme Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg en tant que secrétaire (le Secrétaire). L'Assemblée nomme Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que scrutateur (le Scrutateur) (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituant le Bureau de l'Assemblée).

L'Actionnaire unique présent et/ou représenté à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'il détient est indiqué sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par l'Actionnaire unique présent à l'Assemblée et le mandataire de l'Actionnaire unique représenté à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire.

La procuration de l'Actionnaire unique représenté à la présente Assemblée restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par toutes les parties.

Le Bureau ayant été ainsi formé, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. Il ressort d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que quarante mille cent quatre-vingt-dix--sept (40.197) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,00) chacune, représentant la totalité du capital social votant de la Société d'un montant de quarante mille cent quatre-vingt-dix-sept Dollars Américains (USD 40.197,00) sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points de l'ordre du jour reproduit ci-après.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million de Dollars Américains (USD 1.000.000,00) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quarante mille cent quatre-vingt-dix-sept Dollars Américains (USD 40.197,00), représenté par quarante mille cent quatre-vingt-dix-sept (40.197) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, à un million quarante mille cent quatre-vingt-dix-sept Dollars Américains (USD 1,040.197,00) par la création et l'émission d'un million (1.000.000) de nouvelles actions ordinaires de la Société ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, lesquelles ont les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux actions existantes.

3. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social telle que décrite au point 2. ci-dessus par voie de paiement en numéraire.

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les modifications apportées au capital social adoptées au point 2. ci-dessus;

5. Modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité conférés à tout administrateur de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société;

6. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution:

La totalité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Actionnaire unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million de Dollars Américains (USD 1.000.000,00) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quarante mille cent quatre-vingt-dix-sept Dollars Américains (USD 40.197,00), représenté par quarante mille cent quatre-vingt-dix-sept (40.197) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, à un million quarante mille cent quatre-vingt-dix-sept Dollars Américains (USD 1.040.197,00) par la création et l'émission d'un million (1.000.000) de nouvelles actions ordinaires de la Société ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, lesquelles ont les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux actions existantes.

Troisième résolution:

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscriptions - Libérations

Iberian Minerals Corp., une société régie par le droit suisse ayant son siège social au 3, Falkengasse, 6004 Luzern, Switzerland, immatriculée sous le registre de Lucerne sous le numéro CH-100.3.790.223-1, étant l'Actionnaire unique de la Société, représentée à l'Assemblée en vertu d'une procuration annexée et signée par les parties, déclare souscrire à un million (1.000.000) de nouvelles actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune et de libérer entièrement lesdites actions par un apport en numéraire d'un montant total d'un million de Dollars Américains (USD 1.000.000,00), documenté au notaire instrumentant par un certificat de blocage et qui sera affecté au compte capital social de la Société.

Le montant total de l'augmentation de capital est immédiatement à la libre disposition de la Société, preuve d'une telle disposition a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution:

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de la façon suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à USD 1.040.197 (un million quarante mille cent quatre-vingt-dix-sept Dollars américains) représenté par 1.040.197 (un million quarante mille cent quatre-vingt-dix-sept) actions ayant une valeur nominale de USD 1,00 (un Dollar américain) chacune, toutes intégralement libérées.

Les actions peuvent uniquement être émises sous forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont librement transmissibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un propriétaire pour une action. En cas de pluralité de propriétaires d'une action, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.»

Cinquième résolution:

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité conférés à tout Représentant Autorisé, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de EUR 2.500,.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au représentant des parties comparantes, connues du notaire soussigné par leurs nom, prénoms usuels, état civil et demeure, ledit représentant des parties comparantes a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56701. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Référence de publication: 2012157681/205.

(120208528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Moto - Land, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 16, rue de la Fonderie.

R.C.S. Luxembourg B 22.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151129/9.

(120199140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Nuovo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 93.827.

Les comptes annuels du 01/01/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151149/10.

(120199620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

R.E.M Investment, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 160.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Référence de publication: 2012151206/11.

(120199267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

AbbVie Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 192.401.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 166.925.

EXTRAIT

En date du 1^{er} novembre 2012 à 10 heures 45 minutes, la totalité des 192.401 (cent quatre-vingt-douze mille quatre cent une) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, ont été transférées par Abbott International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.772 à AbbVie International S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 167.394.

Il en résulte que l'actionariat de la Société se compose depuis le 1^{er} novembre 2012 à 10 heures 45 minutes, comme suit:

- AbbVie International S.à r.l.: 192.401 (cent quatre-vingt-douze mille quatre cent une) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012154867/24.

(120203099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

L.P.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1254 Luxembourg, 26, rue Marguerite de Brabant.

R.C.S. Luxembourg B 173.158.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-sixième jour de novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, soussigné

A COMPARU:

Monsieur Ludovic PIETRETTI, gérant de société, né le 20 juillet 1969 à Villerupt (France), demeurant à F- 54720 LEXY, 30 rue de la Carrière,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit tel que permis par la Loi et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

Elle pourra également accorder toute assistance au moyen de services de consultance ou par tout autre moyen à ses filiales.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «L.P.C. S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou en tout autre pays.

Titre II. - Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 €) représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur de cent-vingt-cinq euros (125 €) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 10. Le ou les gérants sont nommés par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par les associés.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la Société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Monsieur Ludovic PIETRETTI, précité,	100 parts
Total parts sociales:	100 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 €) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution est évalué à mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- 1) Monsieur Ludovic PIETRETTI, gérant de société, né le 9 août 1969 à Villerupt (France), demeurant à F- 54720 LEXY, 30 rue de la Carrière, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
- 2) La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 3) La Société aura son siège social à L-1254 Luxembourg, 26, rue Marguerite de Brabant.

Pouvoirs

La comparante donne pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ludovic Pietretti, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 novembre 2012. LAC / 2012 / 56144. Reçu 75.-.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 novembre 2012.

Référence de publication: 2012157724/108.

(120208490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

EJT Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 169.442.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Référence de publication: 2012157615/10.

(120208387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

CCF Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 135.231.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Référence de publication: 2012157559/10.

(120208388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

AIG Luxembourg Financing Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens (Zone Industrielle Bourmicht).

R.C.S. Luxembourg B 134.744.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65416 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012157531/10.

(120208691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Castle Hill Fixed Income Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.652.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Référence de publication: 2012157526/10.

(120208444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Ceryx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 118.495.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 octobre 2012

Les actionnaires décident de renouveler la mandat d'administrateur délégué de Monsieur Eric Lux, demeurant professionnellement 1, rue Peterelchen L-2370 Howald, pour une durée de 4 ans.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale tenue en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012156306/14.

(120206955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Green Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.516.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012157653/14.

(120208627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

**Guardian Goole Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Automotive Processing Investments S.à r.l.).**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 163.223.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Référence de publication: 2012157655/11.

(120208473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Wemape S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 211, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 172.595.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65256 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012152073/10.

(120200443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

BRICKS Solutions Immobilières s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 2, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 125.776.

Assemblée Générale Extraordinaire du 05 décembre 2012

S'est rassemblée une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «BRICKS Solutions Immobilières», ayant son siège social à L-1265 Luxembourg, 4-6 rue Pépin-le-Bret, RCLS B12776, à savoir:

Les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les deux résolutions suivantes:

1) L'assemblée transfère le siège social de la société vers: L-2212 Luxembourg, 2, Place de Nancy.

2) L'associée Anne Marie SCHOLTES cède 80 parts sociales de la société à l'associé Paul FABECK, qui accepte et qui sera dorénavant associé unique.

Luxembourg, le 05 décembre 2012.

Pour avis sincère et conforme

Paul FABECK

Gérant unique

Référence de publication: 2012161398/19.

(120213135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Z.I.K. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 37.391.

En date du 30 octobre 2012, M. Philippe TOUSSAINT a cédé une (1) part sociale de la société à responsabilité limitée Z.I.K. Luxembourg S.à r.l. à l'associée K.I.Z. Luxembourg S.A.

Nouvelle situation:

K.I.Z. Luxembourg S.A. 166.441 parts sociales

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour Z.I.K. Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012161385/15.

(120212718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Ylang Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 164.839.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 3 décembre 2012 que la société à responsabilité limitée SEREN a démissionné de son mandat de gérant de la société à responsabilité limitée YLANG PARTICIPATIONS, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B164.839, avec effet immédiat.

Capellen.

Pour SEREN Sarl

Référence de publication: 2012161383/12.

(120212950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Vitanatur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8473 Eischen, 16, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 131.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012161355/11.

(120212941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

MSREF Danube Lux Holding I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.752.

Extrait des Résolutions de l'associé unique de la Société en date du 30 Novembre 2012

L'associé unique de la Société a décidé des modifications suivantes avec effet immédiat:

- D'accepter la démission de Joannes Christianus Lamberthus Van de Sanden en tant que gérant A de la Société;
- De nommer Miroslav Stoev, né le 4 Janvier 1976 à Sofia, Bulgarie, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, en tant que gérant A de la Société pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 30 Novembre 2012.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2012160523/16.

(120211403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Urso Verde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 138.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012161343/10.

(120212549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Urbaterre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 133.046.

Extrait de la résolution unique prise lors de la réunion du conseil d'administration du 29 novembre 2012

Le siège social de la société a été transféré du numéro 12 au numéro 14, rue de la Gare, L-7535 Mersch.

Mersch, le 29 novembre 2012.

Nico AREND / Bernard OLMEDO

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012161344/12.

(120212379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Twinterg, Société Anonyme.

Siège social: L-4108 Esch-sur-Alzette, 201, route d'Ehlerange.

R.C.S. Luxembourg B 64.224.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 29/11/12.

Twinterg

GDF SUEZ

201, route d'Ehlerange - L-4108 Esch/Alzette

François Thoumsin

Plant Manager

Référence de publication: 2012161341/15.

(120212779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Giesecke & Devrient International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 20.023.

Auszug der Beschlussfassungen der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 6. Dezember 2012

Die ausserordentliche Generalversammlung beschloss, die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder

- Herrn Erwin Heidenkampf,

- Herrn Dr. Peter Zattler und

- Herrn Wolfgang Kunz, geboren am 02.03.1954 in Koblenz, Deutschland, mit beruflicher Adresse in 81677 München, Prinzregentenstrasse 159, Deutschland,

sowie das Mandat des Rechnungskommissars Herrn Andreas Schmid bis zur Abhaltung der Jahreshauptversammlung im Jahre 2018, welche über die Feststellung des Jahresabschlusses des Gesellschaftsjahres endend zum 31.12.2017 entscheidet, zu verlängern.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012161696/17.

(120213791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

GIP International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 23, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 62.993.

SIEGE SOCIAL:

Le siège social de la société est transféré avec effet au 01.12.2012 à l'adresse suivante:

23, Am Scheerleck

L-6868 WECKER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2012161697/13.

(120213972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Gestiro SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 170, rue J.-P. Michels.

R.C.S. Luxembourg B 137.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012161695/10.

(120213948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Geomap Facilities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5730 Aspelt, 10, Munnereferstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 77.811.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012161692/10.

(120213271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Macsteel Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 11.283.800,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.338.

EXTRAIT

Les associés de la Société ont accepté, en date du 13 novembre 2012, la démission de M. Louis van Niekerk de son poste de gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 23 octobre 2012, à 23 heures 59 minutes.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- M. Eric Samson, gérant de catégorie A;
- Sir Brian Scott Moffat, gérant de catégorie A; et
- M. Adriaan Jan Veltema, gérant de catégorie A.;
- M. Jean-Robert Bartolini, gérant de catégorie B;
- M. Nicolas Gerard, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012149992/21.

(120197253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

LKS 2, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 171.600.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second of November.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of LKS 2, a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on 3 September 2012 following a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2590 of 18 October 2012, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.600 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary on 10 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2742 of 12 November 2012.

The meeting was declared open at 5.30 p.m. by Mr Giuseppe CATALDO, private employee, with professional address in Luxembourg in the chair, who appointed as secretary Mrs Farida HAMMI, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Jennifer Ferrand, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of fifteen million ninety-five thousand eight hundred fifteen euro and forty-nine cents (EUR 15,095,815.49) so as to raise it from its present amount of forty-six thousand euro (EUR 46,000.-) to an amount of fifteen million one hundred forty-one thousand eight hundred fifteen euro and forty-nine cents (EUR 15,141,815.49).

2 To issue one hundred fifty million nine hundred fifty-eight thousand one hundred sixty-three (150,958,163) new class A ordinary shares, one hundred fifty million nine hundred fifty-eight thousand one hundred fifty-four (150,958,154) new class B ordinary shares, one hundred fifty million nine hundred fifty-eight thousand one hundred fifty-four (150,958,154) new class C ordinary shares, one hundred fifty million nine hundred fifty-eight thousand one hundred fifty-four (150,958,154) new class D ordinary shares, one hundred fifty million nine hundred fifty-eight thousand one hundred fifty-four (150,958,154) new class E ordinary shares, one hundred fifty million nine hundred fifty-eight thousand one hundred fifty-four (150,958,154) new class F ordinary shares, one hundred fifty million nine hundred fifty-eight thousand one hundred fifty-four (150,958,154) new class G ordinary shares, one hundred fifty million nine hundred fifty-eight thousand one hundred fifty-four (150,958,154) new class H ordinary shares, one hundred fifty million nine hundred fifty-eight thousand one hundred fifty-four (150,958,154) new class I ordinary shares and one hundred fifty million nine hundred fifty-eight thousand one hundred fifty-four (150,958,154) new class J ordinary shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and being each a redeemable share in accordance with the provisions of the articles of association of the Company.

To acknowledge the waiver by all the existing shareholders of the Company of their preferential subscription rights and to accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in an aggregate amount of one hundred thirty-five million eight hundred sixty-two thousand three hundred thirty-nine euro and forty-five cents (EUR 135,862,339.45) by the existing shareholders of the Company which shall remain reserved and attached to the shareholders holding the shares newly subscribed in relation to which the share premium was paid, and to accept full payment in cash for these new shares.

3 To cancel the authorized capital of the Company as provided for in article 13.1 of the articles of incorporation of the Company.

4 To amend the 1st paragraph of article 5, article 13 and article 18.9 (iii) of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the capital increase and the cancellation of the authorized capital.

(ii) That the shareholders represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the extraordinary general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of fifteen million ninety-five thousand eight hundred fifteen euro and forty-nine cents (EUR 15,095,815.49) so as to raise it from its present amount of forty-six thousand euro (EUR 46,000.-) to an amount of fifteen million one hundred forty-one thousand eight hundred fifteen euro and forty-nine cents (EUR 15,141,815.49).

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to issue one hundred fifty million nine hundred fifty-eight thousand one hundred sixty-three (150,958,163) new class A ordinary shares, one hundred fifty million nine hundred fifty-eight thousand one hundred fifty-four (150,958,154) new class B ordinary shares, one hundred fifty million nine hundred fifty-eight thousand one hundred fifty-four (150,958,154) new class C ordinary shares, one hundred fifty million nine hundred fifty-eight thousand one hundred fifty-four (150,958,154) new class D ordinary shares, one hundred fifty million nine hundred fifty-eight thousand one hundred fifty-four (150,958,154) new class E ordinary shares, one hundred fifty million nine hundred fifty-eight thousand one hundred fifty-four (150,958,154) new class F ordinary shares, one hundred fifty million nine hundred fifty-eight thousand one hundred fifty-four (150,958,154) new class G ordinary shares, one hundred fifty million nine hundred fifty-eight thousand one hundred fifty-four (150,958,154) new class H ordinary shares, one hundred fifty million nine hundred fifty-eight thousand one hundred fifty-four (150,958,154) new class I ordinary shares and one hundred fifty million nine hundred fifty-eight thousand one hundred fifty-four (150,958,154) new class J ordinary shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and being each a redeemable share in accordance with the provisions of the articles of association of the Company.

The extraordinary general meeting of shareholders acknowledged that all existing shareholders of the Company had decided to waive their preferential subscription rights with respect to these new shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

1. LKS 1, a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.326 (the "Subscriber 1"), represented by Jennifer Ferrand by virtue of a proxy given on 22 November 2012, in Luxembourg, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber 1 declared to subscribe for one hundred six million four hundred twenty-five thousand five hundred one (106,425,501) new class A ordinary shares, one hundred six million four hundred twenty-five thousand four hundred ninety-nine (106,425,499) new class B ordinary shares, one hundred six million four hundred twenty-five thousand four hundred ninety-nine (106,425,499) new class C ordinary shares, one hundred six million four hundred twenty-five thousand four hundred ninety-nine (106,425,499) new class D ordinary shares, one hundred six million four hundred twenty-five thousand four hundred ninety-nine (106,425,499) new class E ordinary shares, one hundred six million four hundred twenty-five thousand four hundred ninety-nine (106,425,499) new class F ordinary shares, one hundred six million four hundred twenty-five thousand four hundred ninety-nine (106,425,499) new class G ordinary shares, one hundred six million four hundred twenty-five thousand four hundred ninety-nine (106,425,499) new class H ordinary shares, one hundred six million four hundred twenty-five thousand four hundred ninety-nine (106,425,499) new class I ordinary shares and one hundred six million four hundred twenty-five thousand four hundred ninety-nine (106,425,499) new class J ordinary shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, with payment of share premium in a total amount of ninety-five million seven hundred eighty-two thousand nine hundred forty-nine euro and thirty-one cent (EUR 95,782,949.31) on the new class J ordinary shares subscribed, and to fully pay in cash for these shares.

2. T T 1 Lux, a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.756 (the "Subscriber 2"), represented by Mr Giuseppe CATALDO, aforementioned by virtue of a proxy given on 22 November 2012, in Luxembourg which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber 2 declared to subscribe for forty-four million five hundred thirty-two thousand six hundred sixty-two (44,532,662) new class A ordinary shares, forty-four million five hundred thirty-two thousand six hundred sixty-five

(44,532,655) new class B ordinary shares, forty-four million five hundred thirty-two thousand six hundred fifty-five
 (44,532,655) new class C ordinary shares, forty-four million five hundred thirty-two thousand six hundred fifty-five
 (44,532,655) new class D ordinary shares, forty-four million five hundred thirty-two thousand six hundred fifty-five
 (44,532,655) new class E ordinary shares, forty-four million five hundred thirty-two thousand six hundred fifty-five
 (44,532,655) new class F ordinary shares, forty-four million five hundred thirty-two thousand six hundred fifty-five
 (44,532,655) new class G ordinary shares, forty-four million five hundred thirty-two thousand six hundred fifty-five
 (44,532,655) new class H ordinary shares, forty-four million five hundred thirty-two thousand six hundred fifty-five
 (44,532,655) new class I ordinary shares and forty-four million five hundred thirty-two thousand six hundred fifty-five
 (44,532,655) new class J ordinary shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, with payment of share premium in a total amount of forty million seventy-nine thousand three hundred ninety euro and fourteen cents (EUR 40,079,390.14) on the new class J ordinary shares subscribed, and to fully pay in cash for these shares.

The amount of one hundred fifty million nine hundred fifty-eight thousand one hundred fifty-four euro and ninety-four cents (EUR 150,958,154.94) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to accept said subscriptions and payments and to allot the new shares to the above mentioned subscribers.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to cancel the authorized capital of the Company as provided for in article 13.1 of the articles of incorporation of the Company.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to amend the articles of incorporation of the Company so as to reflect the capital increase and the cancellation of the authorised capital and in particular to amend the 1st paragraph of article 5, article 13 and article 18.9 (iii) of the articles of incorporation of the Company.

The 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company shall forthwith read as follows:

"The issued capital of the Company is set at fifteen million one hundred forty-one thousand eight hundred fifteen euro and forty-nine cents (EUR 15,141,815.49) divided into one hundred fifty-one million four hundred eighteen thousand one hundred sixty-three (151,418,163) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), one hundred fifty-one million four hundred eighteen thousand one hundred fifty-four (151,418,154) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares"), one hundred fifty-one million four hundred eighteen thousand one hundred fifty-four (151,418,154) class C ordinary shares (the "Class C Ordinary Shares"), one hundred fifty-one million four hundred eighteen thousand one hundred fifty-four (151,418,154) class D ordinary shares (the "Class D Ordinary Shares"), one hundred fifty-one million four hundred eighteen thousand one hundred fifty-four (151,418,154) class E ordinary shares (the "Class E Ordinary Shares"), one hundred fifty-one million four hundred eighteen thousand one hundred fifty-four (151,418,154) class F ordinary shares (the "Class F Ordinary Shares"), one hundred fifty-one million four hundred eighteen thousand one hundred fifty-four (151,418,154) class G ordinary shares (the "Class G Ordinary Shares"), one hundred fifty-one million four hundred eighteen thousand one hundred fifty-four (151,418,154) class H ordinary shares (the "Class H Ordinary Shares"), one hundred fifty-one million four hundred eighteen thousand one hundred fifty-four (151,418,154) class I ordinary shares (the "Class I Ordinary Shares") and one hundred fifty-one million four hundred eighteen thousand one hundred fifty-four (151,418,154) class J ordinary shares (the "Class J Ordinary Shares"), with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up."

Article 13 of the articles of incorporation of the Company shall forthwith read as follows:

" Art. 13. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with Article 33 of the Articles of Incorporation without prejudice to any mandatory provisions of the Laws.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding.

The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days. The shareholders meeting voting in accordance with the relevant provisions of Article 33 of the Articles of Incorporation may limit or cancel the preferential subscription rights of the shareholders which have not been exercised within said period.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the provisions of Article 33 of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right."

Article 18.9(iii) of the articles of incorporation of the Company shall forthwith read as follows:

"convertible bonds, notes or similar instruments" as from time to time issued by the Company other than those provided in Article 18.9 bis (i) of the Articles of Incorporation."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 5.50 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-deux novembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LKS 2, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 3 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2590 du 18 octobre 2012, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.600 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 10 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations numéro 2742 du 12 novembre 2012.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Monsieur Giuseppe CATALDO, employé privé, domicilié professionnellement à Luxembourg qui a désigné comme secrétaire Farida HAMMI, employée privée, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Jennifer Ferrand, juriste, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de quinze millions quatre-vingt-quinze mille huit cent quinze euros et quarante-neuf centimes (EUR 15.095.815,49) pour le porter de son montant actuel de quarante-six mille euros (EUR 46.000,-) à un montant de quinze millions cent quarante et un mille huit cent quinze euros et quarante-neuf centimes (EUR 15.141.815,49).

2 Émission de cent cinquante millions neuf cent cinquante-huit mille cent soixante-trois (150.958.163) nouvelles actions ordinaires de catégorie A, cent cinquante millions neuf cent cinquante-huit mille cent cinquante-quatre (150.958.154) nouvelles actions ordinaires de catégorie B, cent cinquante millions neuf cent cinquante-huit mille cent cinquante-quatre (150.958.154) nouvelles actions ordinaires de catégorie C, cent cinquante millions neuf cent cinquante-huit mille cent cinquante-quatre (150.958.154) nouvelles actions ordinaires de catégorie D, cent cinquante millions neuf cent cinquante-huit mille cent cinquante-quatre (150.958.154) nouvelles actions ordinaires de catégorie E, cent cinquante millions neuf cent cinquante-huit mille cent cinquante-quatre (150.958.154) nouvelles actions ordinaires de catégorie F, cent cinquante millions neuf cent cinquante-huit mille cent cinquante-quatre (150.958.154) nouvelles actions ordinaires de catégorie G, cent cinquante millions neuf cent cinquante-huit mille cent cinquante-quatre (150.958.154) nouvelles actions ordinaires de catégorie H, cent cinquante millions neuf cent cinquante-huit mille cent cinquante-quatre (150.958.154) nouvelles actions ordinaires de catégorie I et cent cinquante millions neuf cent cinquante-huit mille cent cinquante-quatre (150.958.154) nouvelles actions ordinaires de catégorie J, d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et étant chacune une action rachetable en application des dispositions des statuts de la Société.

Constat de la renonciation par tous les actionnaires existants de la Société aux droits préférentiels de souscription et acceptation de la souscription de ces actions nouvelles avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent trente-cinq millions huit cent soixante-deux mille trois cent trente-neuf euros et quarante-cinq centimes (EUR 135.862.339,45) par les actionnaires actuels de la Société qui sera réservée et attachée aux actionnaires détenant les actions nouvellement souscrites pour lesquelles la prime d'émission a été payée, à libérer intégralement en espèces.

3 Annulation du capital autorisé de la Société tel que prévu à l'article 13.1 des statuts de la Société.

4 Modification du 1^{er} alinéa de l'article 5, de l'article 13 et de l'article 18.9 (iii) des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital et la suppression du capital autorisé.

(ii) Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par

les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée générale extraordinaire a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quinze millions quatre-vingt-quinze mille huit cent quinze euros et quarante-neuf centimes (EUR 15.095.815,49) pour le porter de son montant actuel de quarante-six mille euros (EUR 46.000,-) à un montant de quinze millions cent quarante et un mille huit cent quinze euros et quarante-neuf centimes (EUR 15.141.815,49).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé d'émettre cent cinquante millions neuf cent cinquante-huit mille cent soixante-trois (150.958.163) nouvelles actions ordinaires de catégorie A, cent cinquante millions neuf cent cinquante-huit mille cent cinquante-quatre (150.958.154) nouvelles actions ordinaires de catégorie B, cent cinquante millions neuf cent cinquante-huit mille cent cinquante-quatre (150.958.154) nouvelles actions ordinaires de catégorie C, cent cinquante millions neuf cent cinquante-huit mille cent cinquante-quatre (150.958.154) nouvelles actions ordinaires de catégorie D, cent cinquante millions neuf cent cinquante-huit mille cent cinquante-quatre (150.958.154) nouvelles actions ordinaires de catégorie E, cent cinquante millions neuf cent cinquante-huit mille cent cinquante-quatre (150.958.154) nouvelles actions ordinaires de catégorie F, cent cinquante millions neuf cent cinquante-huit mille cent cinquante-quatre (150.958.154) nouvelles actions ordinaires de catégorie G, cent cinquante millions neuf cent cinquante-huit mille cent cinquante-quatre (150.958.154) nouvelles actions ordinaires de catégorie H, cent cinquante millions neuf cent cinquante-huit mille cent cinquante-quatre (150.958.154) nouvelles actions ordinaires de catégorie I et cent cinquante millions neuf cent cinquante-huit mille cent cinquante-quatre (150.958.154) nouvelles actions ordinaires de catégorie J, d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et chacune étant une action rattachable en application des dispositions des statuts de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a constaté que tous les actionnaires existants de la Société ont décidé de renoncer à leur droit préférentiel de souscription en ce qui concerne ces actions nouvelles.

Souscription - Paiement

Ensuite ont comparu:

1. LKS 1, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.326 (le «Souscripteur 1»), représentée par Jennifer Ferrand, en vertu d'une procuration donnée le 22 novembre 2012, à Luxembourg, laquelle procuration, signée par le mandataire, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur 1 a déclaré souscrire à cent six millions quatre cent vingt-cinq mille cinq cent une (106.425.501) nouvelles actions ordinaires de catégorie A, cent six millions quatre cent vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (106.425.499) nouvelles actions ordinaires de catégorie B, cent six millions quatre cent vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (106.425.499) nouvelles actions ordinaires de catégorie C, cent six millions quatre cent vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (106.425.499) nouvelles actions ordinaires de catégorie D, cent six millions quatre cent vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (106.425.499) nouvelles actions ordinaires de catégorie E, cent six millions quatre cent vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (106.425.499) nouvelles actions ordinaires de catégorie F, cent six millions quatre cent vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (106.425.499) nouvelles actions ordinaires de catégorie G, cent six millions quatre cent vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (106.425.499) nouvelles actions ordinaires de catégorie H, cent six millions quatre cent vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (106.425.499) nouvelles actions ordinaires de catégorie I et cent six millions quatre cent vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (106.425.499) nouvelles actions ordinaires de catégorie J, d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-quinze millions sept cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quarante-neuf euros et trente et un centimes (EUR 95.782.949,31) sur les nouvelles actions ordinaires de catégorie J souscrites, et payer en numéraire pour ces actions.

2. T T 1 Lux, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du

Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.756 (le «Souscripteur 2»), représentée par Monsieur Giuseppe CATALDO, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 22 novembre 2012, à Luxembourg, laquelle procuration, signée par le mandataire, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur 2 a déclaré souscrire à quarante-quatre millions cinq cent trente-deux mille six cent soixante-deux (44.532.662) nouvelles actions ordinaires de catégorie A, quarante-quatre millions cinq cent trente-deux mille six cent cinquante-cinq (44.532.655) nouvelles actions ordinaires de catégorie B, quarante-quatre millions cinq cent trente-deux mille six cent cinquante-cinq (44.532.655) nouvelles actions ordinaires de catégorie C, quarante-quatre millions cinq cent trente-deux mille six cent cinquante-cinq (44.532.655) nouvelles actions ordinaires de catégorie D, quarante-quatre millions cinq cent trente-deux mille six cent cinquante-cinq (44.532.655) nouvelles actions ordinaires de catégorie E, quarante-quatre millions cinq cent trente-deux mille six cent cinquante-cinq (44.532.655) nouvelles actions ordinaires de catégorie F, quarante-quatre millions cinq cent trente-deux mille six cent cinquante-cinq (44.532.655) nouvelles actions ordinaires de catégorie G, quarante-quatre millions cinq cent trente-deux mille six cent cinquante-cinq (44.532.655) nouvelles actions ordinaires de catégorie H, quarante-quatre millions cinq cent trente-deux mille six cent cinquante-cinq (44.532.655) nouvelles actions ordinaires de catégorie I et quarante-quatre millions cinq cent trente-deux mille six cent cinquante-cinq (44.532.655) nouvelles actions ordinaires de catégorie J, d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quarante millions soixante-dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix euros et quatorze centimes (EUR 40.079.390,14) sur les nouvelles actions ordinaires de catégorie J souscrites, et payer en numéraire pour ces actions.

Le montant de cent cinquante millions neuf cent cinquante-huit mille cent cinquante-quatre euros et quatre-vingt-quatorze centimes (EUR 150.958.154,94) a dès lors été à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'émettre les actions nouvelles aux souscripteurs indiqués ci-dessus.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé d'annuler le capital autorisé de la Société tel que prévu à l'article 13.1 des statuts de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de modifier les statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital et la suppression du capital autorisé et en particulier de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5, l'article 13 et l'article 18.9 (iii) des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus.

Le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital émis de la Société est fixé à quinze millions cent quarante et un mille huit cent quinze euros et quarante-neuf centimes (EUR 15.141.815,49) divisé en cent cinquante et un millions quatre cent dix-huit mille cent soixante-trois (151.418.163) actions ordinaires de catégorie A (les «Actions Ordinaires de Catégorie A»), cent cinquante et un millions quatre cent dix-huit mille cent cinquante-quatre (151.418.154) actions ordinaires de catégorie B (les «Actions Ordinaires de Catégorie B»>), cent cinquante et un millions quatre cent dix-huit mille cent cinquante-quatre (151.418.154) actions ordinaires de catégorie C (les «Actions Ordinaires de Catégorie C»), cent cinquante et un millions quatre cent dix-huit mille cent cinquante-quatre (151.418.154) actions ordinaires de catégorie D (les «Actions Ordinaires de Catégorie D»), cent cinquante et un millions quatre cent dix-huit mille cent cinquante-quatre (151.418.154) actions ordinaires de catégorie E (les «Actions Ordinaires de Catégorie E»), cent cinquante et un millions quatre cent dix-huit mille cent cinquante-quatre (151.418.154) actions ordinaires de catégorie F (les «Actions Ordinaires de Catégorie F»), cent cinquante et un millions quatre cent dix-huit mille cent cinquante-quatre (151.418.154) actions ordinaires de catégorie G (les «Actions Ordinaires de Catégorie G»), cent cinquante et un millions quatre cent dix-huit mille cent cinquante-quatre (151.418.154) actions ordinaires de catégorie H (les «Actions Ordinaires de Catégorie H»), cent cinquante et un millions quatre cent dix-huit mille cent cinquante-quatre (151.418.154) actions ordinaires de catégorie I (les «Actions Ordinaires de Catégorie I») et cent cinquante et un millions quatre cent dix-huit mille cent cinquante-quatre (151.418.154) actions ordinaires de catégorie J (les «Actions Ordinaires de Catégorie J»), ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

L'article 13 des statuts de la Société sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 13. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée conformément à l'Article 33 des Statuts sans préjudice de toute disposition d'ordre public des Lois.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent.

Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours. L'assemblée des actionnaires délibérant conformément aux dispo-

sitions de l'Article 33 des Statuts pourra limiter ou supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires qui n'ont pas été exercés dans ledit délai.

Nonobstant ce qui précède, l'assemblée générale des actionnaires délibérant conformément à l'Article 33 des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.»

L'article 18.9 (iii) des statuts de la Société sera dorénavant rédigé comme suit:

«obligations convertibles, billets à ordre ou instruments similaires à ceux émis de temps à autre par la Société, autres que celles prévues à l'article 18.9 bis (i) des présents Statuts;»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.50 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: G. CATALDO, F. HAMMI, J. FERRAND. DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 26 novembre 2012. Relation: DIE/2012/13953. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 4 décembre 2012.

Référence de publication: 2012157755/359.

(120208570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

DGM&C Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 172.372.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2012

Résolution n° 1

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la révocation des fonctions d'administrateur unique de Monsieur Jean-Pierre DI LEO, né le 26 décembre 1969 à Thionville (France) et demeurant à F-57100 Thionville, 4, Cours de Lattre de Tassigny;

Résolution n° 2

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur unique de Monsieur Youcef DERGUIANI, né le 09 août 1974 à Hayange (France) et demeurant à F-57290 Fameck, 16, rue François de Wendel.

Esch-sur-Alzette, le 30 novembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

Signature

Référence de publication: 2012161592/19.

(120213663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

CPC Lux 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.854.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 6 décembre 2012.

En date du 6 décembre 2012 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Janet Mary DUNLOP, en tant que gérante A de la Société et ce avec effet immédiat.

- de nommer Paul COOPER, né le 29 août 1972 à Halifax, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 21, Grosvenor Place, GB-SW1X 7HF Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants A:

- Michael HEARNE
- Paul COOPER

Gérants B:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Richard BREKELMANS
- Johan DEJANS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012161574/26.

(120213955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Darchange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 119.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/12/2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012161579/13.

(120213478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

EPIC Euro Property 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 121.874.

EXTRAIT

La société informe des changements suivants:

- L'actionnaire Mr. Michael Elghanayan a désormais son adresse professionnelle au 3, Burlington Gardens, W1S 3EP, Londres, Royaume Uni;

- Le gérant Epic Management Ltd a désormais son siège social au Gable House, 239 Regents Park Road, N3 3LF Londres, Royaume Uni.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 10 Décembre 2012.

Référence de publication: 2012161623/16.

(120213200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Flooring Industries Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 132.722.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de M. Brendan Mc Gill, gérant de classe A de la société, a fait l'objet d'un changement et est désormais la suivante:

160 S. Industrial Blvd, Calhoun

Georgia 30701

United States of America

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012161642/15.

(120213082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Euro Broker Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 86.911.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 décembre 2012

- Est réélu administrateur pour une période de six années, Monsieur Natale Capula, demeurant 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2018.

- Est réélu administrateur pour une période de six années, la société Luxembourg Management Services, ayant pour siège social L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2018.

- Est réélue commissaire aux comptes pour une période de six années, la société FGS CONSULTING LLC, ayant son siège social à 520 s. 7th Street, Suite C Las Vegas, NV 89101, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012161626/20.

(120213979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Endurance Real Estate Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 105.344.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 7 décembre 2012

L'Assemblée Générale a pris acte de la révocation du mandat des Réviseurs d'Entreprises avec effet immédiat de:

- Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B67895 en leur qualité de réviseurs d'entreprises de la Société;

L'Assemblée Générale a pris acte de la nomination avec effet immédiat, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 30 septembre 2012 de:

- HRT RÉVISION S.A., ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B51238 en leur qualité de Commissaires aux Comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012161605/18.

(120213772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Fitilux S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 41.246.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 11 décembre 2012 a pris note du non-renouvellement de candidature de Madame Michelle DELFOSSÉ aux fonctions d'administrateur de la société et a nommé en remplacement:

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 11 décembre 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 11 décembre 2012 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- FIDUCIAIRE CABEXCO SARL, commissaire aux comptes, 2, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, R.C.S. Luxembourg B 139.890.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Pour FILTILUX S.A. -SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2012161661/25.

(120213626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Financière 29 Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 140.892.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2011

L'Assemblée ratifie la cooptation de M. Albert Luc GRAMBLAT au poste d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012161663/12.

(120213823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Eaton Controls (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 9.145.

—
EXTRAIT

Le 7 décembre 2012, Eaton Holding SE & Co. KG, une société régie par les lois allemandes, ayant son siège social à Hein-Moeller Str. 7-11, 53115 Bonn, Allemagne, a cédé cent (100) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Cooper Industries, PLC, une société régie par les lois irlandaises, ayant son siège social à 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande.

Suite à ce transfert, l'entière du capital social de la Société est détenue par Cooper Industries, PLC, précitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Pour Eaton Controls (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2012161604/17.

(120213393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

European Investment Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 139.928.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 26.11.2012 de la société EUROPEAN INVESTMENT GROUP S.A. il a été décidé:

1. Changement du siège social à 6, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg

Luxembourg, le 26.11.2012.

AYUB MESHIYEV

Administrateur unique

Référence de publication: 2012161632/13.

(120213632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Dansor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 156.193.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 12 octobre 2010 que:

La société FLOCKTON INTERNATINAL CORP., une société de droit Panaméenne, ayant son siège sociale à Panama, East 53rd Street;

A cédé:

125(cent vingt cinq) parts sociales qu'elle détenait dans la société DANSOR S.à r.l.

à

LONDON FIDUCIARY TRUST COMPANY LTD, une société de droit Neo-Zélandaise, ayant son siège sociale à 43 Shortland Street Plaza Level, 1015 AUCKLAND, Nouvelle Zelande inscrite au registre de la Nouvelle Zelande sous la fiche 592282524

Suite à ce transfert, les parts sociales de DANSOR S.à r.l.S.à r.l. sont désormais réparties comme suit:

LONDON FIDUCIARY TRUST COMPANY LTD 125 parts sociales

Total 125 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012163170/25.

(120215885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Mandarin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 172.578.

—
L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE VINGT-SEPT NOVEMBRE.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à Responsabilité Limitée luxembourgeoise, dénommée "MANDARIN" ayant son siège social à Luxembourg, 15 rue Edward Steichen, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER en date du 19 octobre 2012, acte en cours de publication au Mémorial C, et immatriculée au RCS sous le numéro B 172 578.

Ladite société a un capital social actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, toutes entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Madame Stéphanie RAGNI, employée privée élisant domicile au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Luc WITTNER, employé privé élisant domicile au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice Madame Nathalie JACQUEMART, employée privée élisant domicile au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par les associés présents ou représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Ensuite, la présidente déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Que l'intégralité du capital social souscrit est présent à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer valablement sur tous les points de l'ordre du jour, ainsi que cela résulte de la liste de présence jointe en annexe au présent acte.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social par un apport en nature à concurrence de EUR 3.109.472,- (trois millions cent neuf mille quatre cent soixante-douze euros) pour porter le capital de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 3.121.972,- (trois millions cent vingt-et-un mille neuf cent soixante-douze euros) par l'émission de 3.109.472 (trois millions cent neuf mille quatre cent soixante-douze) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

2. Modification du premier alinéa de l'article 6 des statuts qui aura dorénavant dans sa version anglaise la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at THREE MILLION ONE HUNDRED TWENTY-ONE THOUSAND NINE HUNDRED AND SEVENTY-TWO EURO (3,121,972.- EUR) represented by THREE MILLION ONE HUNDRED TWENTY-ONE THOUSAND NINE HUNDRED AND SEVENTY-TWO (3,121,972) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.»

Et dans sa version française:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social est fixé à TROIS MILLIONS CENT VINGT-ET-UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DOUZE EUROS (3.121.972,- EUR), représenté par TROIS MILLIONS CENT VINGT-ET-UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DOUZE (3.121.972) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées.»

3. Insertion d'un nouvel article 21, lequel aura, dans sa version anglaise, la teneur suivante:

« **Art. 21. Statutory Auditor.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.»

Et dans sa version française:

« **Art. 21. Commissaire aux comptes.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.»

Et renumérotation subséquente des anciens articles 21 à 26 en articles 22 à 27.

4. Transfert du siège social du 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

5. Nominations statutaires

6. Divers

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Madame la Présidente et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 3.109.472,- (trois millions cent neuf mille quatre cent soixante-douze euros) pour porter le capital de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 3.121.972,- (trois millions cent vingt-et-un mille neuf cent soixante-douze euros) par l'émission de 3.109.472 (trois millions cent neuf mille quatre cent soixante-douze) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

à souscrire et à libérer ainsi qu'il suit:

1) à concurrence de 3.109.472 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) par part sociale, par Monsieur Gilles Hennessy au moyen d'un apport en nature représentant au total:

- 35.693 parts sociales en pleine propriété d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, de la société «SKOOT Sarl» société à responsabilité limitée de droit français, immatriculée au Greffe du Tribunal de Nanterre sous le numéro 488 209 008 ayant son siège social au 87bis, boulevard de la République, F-92100 Boulogne Billancourt,

- 1.249 actions en pleine propriété sans désignation de valeur nominale, de la société «H COM» société anonyme à directoire et conseil de surveillance de droit français, immatriculée au Greffe du Tribunal de Paris sous le numéro 432 660 843 ayant son siège social au 53, rue des Belles Feuilles, F-75116 Paris,

- 1.000 actions en pleine propriété d'une valeur nominale de EUR 30,- (trente euros), de la société «CAFE PEREIRE SAS», société par actions simplifiée de droit français, immatriculée au Greffe du Tribunal de Paris sous le numéro 409 137 072, ayant son siège social au 9, Place du Maréchal Juin, F-75017 Paris,

lesquels apports étant évalués à EUR 3.109.472,- (trois millions cent neuf mille quatre cent soixante-douze euros).

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 3.109.472 parts sociales nouvelles en pleine propriété par le susdit souscripteur.

La preuve du transfert des actions de «SKOOT Sàrl», de «H COM SA» et de «CAFE PEREIRE SAS» à la société «MANDARIN Sàrl» a été rapportée au notaire instrumentant par une déclaration signée par l'organe d'administration de chacune des sociétés apportées.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés, suite à la résolution qui précède, décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner désormais, dans sa version anglaise, la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at THREE MILLION ONE HUNDRED TWENTY-ONE THOUSAND NINE HUNDRED AND SEVENTY-TWO EURO (3,121,972.- EUR) represented by THREE MILLION ONE HUNDRED TWENTY-ONE THOUSAND NINE HUNDRED AND SEVENTY-TWO (3,121,972) shares with a par value of ONE EURO (1,- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.»

et dans sa version française, la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social est fixé à TROIS MILLIONS CENT VINGT-ET-UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DOUZE EUROS (3.121.972,- EUR), représenté par TROIS MILLIONS CENT VINGT-ET-UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DOUZE (3.121.972) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'insérer un nouvel article 21 dans les statuts, lequel aura, dans sa version anglaise, la teneur suivante:

« **Art. 21. Statutory Auditor.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.»

Et dans sa version française:

« **Art. 21. Commissaire aux comptes.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.»

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de renumérotter les anciens articles 21 à 26 en article 22 à 27.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Sixième résolution

L'assemblée accepte la démission de Madame Barbara Neuerburg, de ses fonctions de gérante de classe B et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Est nommé en son remplacement aux fonctions de gérant de classe B, pour une durée illimitée, Maître Michaël Dandois, né le 15 janvier 1971 à Messancy (B), demeurant au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Septième résolution

L'assemblée nomme aux fonctions de commissaire au comptes, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2018, la société Chester & Jones Sàrl, RCS Luxembourg B120602, 165A route de Longwy, L-4571Pétange

Huitième résolution

L'assemblée des associés confère tous pouvoirs à chaque gérant de la société afin d'accomplir tous actes et signer tous documents nécessaires en vue de mettre les parts sociales apportées à la libre disposition de la société Mandarin et de rendre le transfert effectif partout et vis-à-vis de toute tierce partie.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare que les conditions requises pour l'augmentation de capital, dans les limites contenues à l'article 184 de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 3.300.- .

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en têtes des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de la notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte

Signé: S. RAGNI, L. WITTNER, N. JACQUEMART, G. HENNESSY, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 novembre 2012. Relation: RED/2012/1590. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 03 décembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012157774/141.

(120208527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

**SBD European Security Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Black & Decker Luxembourg MDGP Partnership Holdings S.à r.l.).**

Capital social: USD 1.194.289,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.536.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Black & Decker Luxembourg MDGP Partnership Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 1,521,000 (one million five hundred twenty-one thousand United States Dollars) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149536 (the Company). The Company was incorporated on 22 October 2009, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), number 2510 of 24 December 2009. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time on 8 June 2010, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), number 2145 of 12 October 2010.

There appeared:

Black & Decker Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office 22 rue Goethe, in L-1637 Luxembourg, having a share capital of USD 495,810,000 (four hundred ninety-five million eight hundred ten thousand United States Dollars) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 37711 (the Sole Shareholder),

duly and validly represented for the purpose hereof by Mr. Charles Baudouin, lawyer, with professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 12 November 2012 (the Proxy);

The Proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. all of the 1,521,000 (one million five hundred and twenty-one thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each and representing the entirety of the share capital of the Company of USD 1,521,000 (one million five hundred and twenty-one thousand United States Dollars) are duly and validly represented so that the Sole Shareholder may validly deliberate upon the items composing the agenda.

II. the Sole Shareholder has been called in order to resolve on the items contained in the following agenda:

(1) Waiver of the convening notice;

(2) Conversion of the 1,521,000 (one million five hundred twenty-one thousand) shares representing the entire share capital of the Company with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each into 1,521,000 (one million five hundred twenty-one thousand) shares of the Company without nominal value;

(3) Conversion of the denomination of the share capital of the Company from USD (United States Dollars) to EUR (Euros);

(4) Decrease of the share capital of the Company by an aggregate amount of EUR 0.20 (twenty cents of an Euro) in order to bring the same from a current amount of EUR 1,194,289.20 (one million one hundred and ninety-four thousand two hundred and eighty-nine Euro and twenty cents) down to a new amount of EUR 1,194,289 (one million one hundred and ninety-four thousand two hundred and eighty-nine Euro), without cancellation of shares, through the creation of a contractual distributable reserve and the allocation of EUR 0.20 (twenty cents of an Euro) to such reserve;

(5) Conversion of the 1,521,000 (one million five hundred twenty-one thousand) shares without nominal value of the Company representing the entire share capital of the Company into 1,194,289 (one million one hundred and ninety-four thousand two hundred and eighty-nine) shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;

(6) Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the amendments to the share capital of the Company resolved under items (2) to (5) above;

(7) Change of the corporate name of the Company which shall be known as "SBD European Security Holdings S.a r.l.";

(8) Subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company in order to reflect the change of name resolved under item (7) above; and

(9) Miscellaneous.

III. after deliberation the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder expressly waives any and all requirements with respect to convening which may be contained in the Company's articles of association, the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, or otherwise, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having a due and perfect knowledge of the Agenda which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert all of the 1,521,000 (one million five hundred and twenty-one thousand) shares of the Company, representing the entire share capital of the latter, having a nominal value of USD 1 (one United States Dollars) into 1,521,000 (one million five hundred and twenty-one thousand) shares without nominal value.

As a result of the foregoing, the Sole Shareholder acknowledges that, as a result thereof, the share capital of the Company is set at USD 1,521,000 (one million five hundred and twenty-one thousand United States Dollars) and is represented by 1,521,000 (one million five hundred and twenty-one thousand) shares without nominal value.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to convert, with immediate effect, the currency in which the share capital of the Company is denominated, being, for the avoidance of doubt, USD (United States Dollars), to EUR (Euros).

As a consequence of the above conversion and on the basis of the foreign exchange rate displayed on the website of the European Central Bank on 13 November 2012 a.m., according to which USD 1 (one United States Dollar) was equal to EUR 0.7852 (zero point seventy-eight fifty-two Euro), the share capital of the Company shall now amount to EUR 1,194,289.20 (one million one hundred and ninety-four thousand two hundred and eighty-nine Euro and twenty cents).

The share capital of the Company is therefore set at EUR 1,194,289.20 (one million one hundred and ninety-four thousand two hundred and eighty-nine Euro and twenty cents) represented by 1,521,000 (one million five hundred and twenty-one thousand) shares without nominal value.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an aggregate amount of EUR 0.20 (twenty cents of an Euro) in order to bring the same from its current amount of EUR 1,194,289.20 (one million one hundred and ninety-four thousand two hundred and eighty-nine Euro and twenty cents), represented by 1,521,000 (one million five hundred and twenty-one thousand) shares without nominal value, down to a new amount of EUR 1,194,289 (one million one hundred and ninety-four thousand two hundred and eighty-nine Euro), without cancellation of any of the shares of the Company, through the creation of a contractual distributable reserve in an aggregate amount of EUR 0.20 (twenty cents of an Euro) and the allocation of EUR 0.20 (twenty cents of an Euro) to such reserve.

The Sole Shareholder acknowledges that, as a result of the decrease of the share capital of the Company as described above, the share capital of the Company is therefore set at EUR 1,194,289 (one million one hundred and ninety-four thousand two hundred and eighty-nine Euro) represented by 1,521,000 (one million five hundred and twenty-one thousand) shares without nominal value.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the 1,521,000 (one million five hundred and twenty-one thousand) shares of the Company without nominal value, representing the entire share capital of the Company, into 1,194,289 (one million one hundred and ninety-four thousand two hundred and eighty-nine) shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the decisions adopted by the Sole Shareholder in resolutions 2 through to 5 which shall now read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is set at EUR 1,194,289 (one million one hundred and ninety-four thousand two hundred and eighty-nine Euro), represented by 1,194,289 (one million one hundred and ninety-four thousand two hundred and eighty-nine) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each."

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to change the corporate name of the Company which shall now be known as "SBD European Security Holdings S.à r.l."

Eighth resolution

As a consequence of the adoption of resolution 7 above, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Articles in order to reflect the above change in the name of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "SBD European Security Holdings S.à r.l." (the Company)."

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the registration of such changes in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the filing and publication of documents with relevant authorities of the Grand Duchy of Luxembourg).

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,600.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the proxyholder of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party which is known by the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Black & Decker Luxembourg MDGP Partnership Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, ayant un capital social de 1.521.000 USD (un million cinq cent vingt et un mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149536 (la Société). La Société a été constituée le 22 octobre 2009 par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire susmentionné, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 2510 du 24 décembre 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en date du 8 juin 2010, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire susmentionné, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C. numéro 2145 du 12 octobre 2010.

A comparu:

Black & Decker Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, ayant un capital social de USD 495.800.000 (quatre cent quatre-vingt quinze millions huit cent mille euros) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37711 (l'Associé Unique),

ci-après représentée par Maître Charles Baudouin, avocat, ayant son adresse professionnelle au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 12 novembre 2012 (la Procuration).

La Procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les 1.521.000 (un million cinq cent vingt et un mille) parts sociales ordinaires ayant chacune une valeur nominale de 1 USD (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique), représentant l'intégralité du capital social de la Société de 1.521.000 USD (un million cinq cent vingt et un mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique), sont dûment représentées, de telle manière que l'Associé Unique peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. L'Associé Unique a été appelé à prendre des résolutions sur les points contenus dans l'ordre du jour ci-dessous:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Conversion des 1.521.000 (un million cinq cent vingt et un mille) parts sociales ordinaires représentant l'intégralité du capital social de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune en 1.521.000 (un million cinq cent vingt-et-un mille) parts sociales sans valeur nominale;

3. Conversion du capital social de la Société de USD (Dollar des Etats-Unis d'Amérique) en EUR (Euro);

4. Réduction du capital social de la Société d'un montant total de 0,20 EUR (vingt centimes d'Euro), afin de porter le capital social de son montant actuel s'élevant à 1.194.289,20 EUR (un million cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre vingt-neuf Euros et vingt centimes d'Euro) à un montant s'élevant à 1.194.289 EUR (un million cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre vingt-neuf Euros) sans annulation de parts sociales, par la création d'une réserve distribuable contractuelle et l'allocation de 0,20 EUR (vingt centimes d'Euro) à cette réserve;

5. Conversion des 1.521.000 (un million cinq cent vingt et un mille) parts sociales sans valeur nominale de la Société représentant l'intégralité du capital social de la Société en 1.194.289 (un million cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre vingt-neuf) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune;

6. Modification consécutive de l'article 5 des Statuts afin d'y refléter les modifications au capital social de la Société décidés sous les points (2) à (5) ci-dessus;

7. Changement de dénomination de Société qui sera désormais connue sous le nom de "SBD European Security Holdings S.à r.l.";

8. Modification consécutive de l'article 1 des Statuts afin d'y refléter le changement de dénomination de la Société décidé sous le point (7) ci-dessus; et

9. Divers.

III. Après délibérations, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique renonce expressément à toutes les formalités de convocation susceptibles de figurer dans les statuts de la Société, la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés, telle que modifiée, ou autre, l'Associé Unique se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les 1.521.000 (un million cinq cent vingt et un mille) parts sociales ordinaires représentant l'intégralité du capital social de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune en 1.521.000 (un million cinq cent vingt et un mille) parts sociales sans valeur nominale.

Il en résulte que l'Associé Unique prend acte que le capital social de la Société est ainsi d'un montant de 1.521.000 USD (un million cinq cent vingt et un mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) et est représenté par 1.521.000 (un million cinq cent vingt et un mille) parts sociales sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de convertir avec effet immédiat la monnaie du capital social de la Société étant, afin d'éviter tout doute, en USD (Dollars des Etats-Unis d'Amérique), en EUR (Euro).

En conséquence de la conversion ci-dessus et sur base du taux de change affiché sur le site internet de la Banque Centrale Européenne le 13 novembre 2012 au matin, selon lequel 1 USD (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) était égal à 0,7852 EUR (zéro virgule soixante-dix-huit cinquante-deux), le capital social de la Société s'élève à présent à 1.194.289,20 EUR (un million cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre vingt-neuf Euros et vingt centimes d'Euro).

Le capital social de la Société est dès lors de 1.194.289,20 EUR (un million cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre vingt-neuf Euros et vingt centimes d'Euro), représenté par 1.521.000 (un million cinq cent vingt et un mille) parts sociales sans valeur nominale.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant total de 0,20 EUR (vingt centimes d'Euro), afin de porter le capital social de son montant actuel de 1.194.289,20 EUR (un million cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre vingt-neuf Euros et vingt centimes d'Euro), représenté par 1.521.000 (un million cinq cent vingt

et un mille) parts sociales sans valeur nominale, à un nouveau montant de 1.194.289 EUR (un million cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre vingt-neuf Euros) sans annulation de parts sociales de la Société, via la création d'une réserve distribuable contractuelle de 0,20 EUR (vingt centimes d'Euro) et l'allocation de 0,20 EUR (vingt centimes d'Euro) à cette réserve.

L'Associé Unique prend acte que, en conséquence de la réduction du capital social de la Société telle que décrite ci-dessus, le capital social de la Société reste fixé à 1.194.289 EUR (un million cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre vingt-neuf Euros) représenté par 1.521.000 (un million cinq cent vingt et un mille) parts sociales sans valeur nominale.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les 1.521.000 (un million cinq cent vingt et un mille) parts sociales sans valeur nominale, représentant la totalité du capital social de la Société, en 1.194.289 (un million cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre vingt-neuf) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin d'y refléter les changements adoptés par l'Associé Unique dans les résolutions de 2 à 5, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 1.194.289 EUR (un million cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre vingt-neuf Euros) représenté par 1.194.289 (un million cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre vingt-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune."

Septième résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société qui sera désormais connue sous le nom de "SBD European Security Holdings S.à r.l."

Huitième résolution

En conséquence de la septième résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des Statuts de façon à y refléter le changement de nom de la Société intervenu ci-avant, de telle sorte qu'il se lira désormais comme suit:

" **Art. 1^{er}. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée prenant la dénomination de "SBD European Security Holdings S. à r.l." (la Société)."

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout avocat d'Allen & Overy Luxembourg afin de procéder au nom de la Société à l'inscription des changements dans le registre des associés de la Société et de voir aux formalités y relatives (incluant, pour éviter tout doute, l'enregistrement et la publication des documents auprès des autorités compétentes du Grand Duché du Luxembourg).

Estimation des frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.600.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête de la présente, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: C. BAUDOUIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53972. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153549/253.

(120203022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.